

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2022-01-17-00028 Référence de la demande : n°2022-00028-051-002

Dénomination du projet : Capture Phoques gris PE AO4

Lieu des opérations : -Région(s) : Normandie, départements : Eure Seine-Maritime Manche Calvados
Baie de Seine

Bénéficiaire : Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC, UMR 7372, CNRS/La Rochelle Université)

MOTIVATION ou CONDITIONS

Dans la mesure où les opérations conduites par le Centre d'études biologiques de Chizé en juillet 2022 n'ont permis de capturer que 2 phoques gris sur les 5 spécimens initialement prévus qui devaient être équipés de balises, le CNPN donne un avis favorable sur la demande de renouvellement de l'arrêté du 13 juillet 2022 portant dérogation à la protection stricte des espèces (phoque gris *Halichoerus grypus*) délivré dans le cadre de la réalisation de l'état initial du projet de parc éolien offshore PE-AO4 (Centre Manche) et incluant le périmètre de la Réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine (RNNES), ainsi que sur la demande du CEBC visant à équiper de balises 2 spécimens supplémentaires.

Ainsi, compte tenu de cette nouvelle demande présentée par le CEBC en 2023, le nombre de spécimens de l'espèce *Halichoerus grypus* pouvant être capturés dans le cadre de la réalisation de l'état initial du projet de parc éolien offshore PE-AO4 (Centre Manche) est porté au total à 7 individus. En raison des divers aléas pouvant compromettre le bon déroulé des opérations et conformément à la demande du CEBC, ces opérations pourront être conduites jusqu'en 2026 si nécessaire. Les opérations prendront fin, dès que le nombre total de 7 spécimens devant être équipés de balises sera atteint.

Le CNPN souhaite être destinataire des rapports annuels de captures et suivis.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Le Président de la commission espèces et communautés biologiques : Nyls de Pracontal

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 6 juin 2023

Signature :



Le président